

évacue cette poche purulente et la sonde en est extraite. Chez la malade de Marchand (40), un dilatateur métallique (double bougie de Hégar) perfore l'utérus, puis le péritoine pariétal, au niveau du promontoire, et peu à peu arrive à se loger entre les deux feuillets du mésentère où il séjourna près d'un an. La malade, de guerre lasse, abandonne ses médecins et s'adresse à Marchand qui détermine la cause de ses douleurs. L'extraction de ce corps étranger fut rapidement suivie d'une guérison complète.

Tout instrument, introduit dans la cavité utérine, peut léser, et peut perforer la paroi de cet organe. L'instrument le plus sûr dans des mains inhabiles peut devenir un danger pour la patiente. On trouve dans la littérature des perforations imputables aux divers modèles de sondes, de dilatateurs, de curettes (curette tournevis, incluse, 41a, b). Dans le cas 41b une curette-tournevis, après avoir perforé la paroi utérine, déchire et arrache une anse intestinale d'environ quatre-vingts centimètres de longueur. Dans les observations publiées pendant les dix dernières années, il est dit d'une façon précise, que l'instrument vulnérant, dans douze cas, est une sonde utérine ; dans dix-sept cas, un hystéromètre ; dans trente-et-un cas, un dilatateur ; dans quarante-quatre cas, une curette. Dans cinquante cas, les instruments les plus divers furent employés ; ainsi dans le cas 38, c'est une sonde cannelée qui perfore l'utérus ; dans le cas 39, c'est un fil de fer ; dans le cas 15b, une brochette de boucher ; dans le cas 18, un électrode.

Les plaies perforantes de l'utérus sont toujours accidentelles. De nos jours, on ne les occasionne plus intentionnellement. Des mains habiles, des opérateurs adroits, ont perforé l'utérus. L'accident est survenu à des opérateurs de renom ; ainsi Lawson Tait (33) perfore l'utérus ; Auvard (42), dans deux cent soixante-dix curettages, perfore l'utérus une fois. Quoique dans beaucoup de cas la perforation est produite par l'inexpérience, l'inattention, la maladresse et même la brutalité de l'opérateur, il est inexact de dire que l'accident n'arrive qu'à des mains inexpérimentées ou incompetentes. Néanmoins, il est permis d'affirmer que toute instrumentation intra-utérine est dangereuse quand elle est pratiquée par des mains inexpérimentées ou chirurgicalement malpropres. Dans la grande majorité des cas, où la perforation fut suivie de mort, l'instrument avait été introduit pour mettre fin à une grossesse non désirée. Dans plusieurs des cas fatals où